

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 07.12.2022
Convocation faite
Le 23.11.2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-neuf novembre à vingt heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Thierry PASQUIER, Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M^{mes} Isabelle BODART (représentée par M. Thierry PASQUIER), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Délibération
N°2022-11-198**

**Demande de subvention au
titre de la Dotation
d'Équipement des
Territoires Ruraux (DETR)
et de la Dotation de Soutien
à l'Investissement Local
(DSIL) pour 2023**

Vu sa délibération n°2020-09-209 du 29 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil de Communauté au Président,

Vu l'article 179 de la loi de Finances 2011, instituant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu le courriel de la Préfecture des Ardennes du 8 septembre 2022, sollicitant la Communauté pour présenter ses demandes de subvention au titre de la DETR 2023,

Considérant la nécessité de déposer, au même moment les dossiers éligibles à la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL),

Entendu le Président présenter les dossiers susceptibles d'être déposés au titre de la DETR ou de la DSIL, pour 2023,

Entendu l'interrogation de M. Claude WALLENDORFF sur le dépôt du projet relatif au système de chauffage de Charlemont,

Entendu le Président lui répondre qu'il ne s'agit pas d'une priorité mais que le dépôt de ce projet reste d'actualité,

Entendu M. Bernard DEFORGE s'interrogeant sur la notion de cadastre solaire,

Entendu M. Eric VISCARDY lui indiquer que l'élaboration d'un cadastre solaire vise à recenser les bâtiments qui sont les mieux exposés au rayonnement solaire dans le but d'évaluer le potentiel de la production d'électricité,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de présenter les dossiers de demande de subventions suivants, au titre de la DETR ou de la DSIL pour 2023 :

- « Forage pour le captage d'eaux souterraines » : financement envisageable et déjà envisagé par la Préfecture en DSIL Pacte Ardennes,
- « Construction de la déchèterie de REVIN »,
- « Démolition du bâtiment 3 niveaux du site Ardenity » projet présenté avec les éventuels besoins futurs,
- « Réhabilitation d'un bâtiment industriel pour l'accueil des services techniques de la Communauté »,
- « Réfection de la voirie du PACOG » à GIVET,
- « Réalisation d'un cadastre solaire ».

* **donne délégation** au Président pour finaliser et déposer tous les dossiers de demandes de subventions, ainsi que tout autre projet éventuel, correspondant à la programmation 2023 de la DETR ou de la DSIL, conformes aux catégories prioritaires et aux taux minimum et maximum de subvention applicables à chacune d'entre elles.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

Pour le Président de la Communauté

de Communes Ardenne rives de Meuse

Le Vice-Président